

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/3/Add.1

9 décembre 1996

(96-5175)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPEENNES

Déclaration de S.E. M. Enda Kenny, T.D.,
Ministre du tourisme et du commerce de l'Irlande, au nom de la
Présidence du Conseil des Communautés européennes

Addendum

Position de l'Union européenne sur la question de la participation des pays les moins avancés au système de l'OMC

L'Union européenne estime que, dans ses politiques en matière de commerce et de développement, la communauté internationale devrait accorder une priorité accrue aux pays les moins avancés (PMA). Des mesures doivent être prises pour aider ces pays à s'adapter au nouvel environnement commercial établi par le Cycle d'Uruguay et à en tirer parti. Ces mesures, qui porteraient sur le renforcement des politiques nationales des PMA, l'accès aux marchés et l'amélioration de l'infrastructure et de la production, devraient leur permettre d'accroître leurs recettes d'exportation.

Dans ce contexte, l'Union européenne considère que le plan d'action présenté pour approbation à la Conférence ministérielle de l'OMC et figurant dans le rapport du Comité du commerce et du développement de l'OMC constitue un instrument utile pour prendre de nouvelles initiatives en vue d'améliorer l'accès aux marchés des PMA. Pour sa part, l'Union européenne est prête à souscrire des engagements visant à ouvrir davantage son marché aux importations en provenance de tous les PMA et, à cet égard, elle étudiera, dans un esprit constructif, avec la totalité de ses partenaires, les différentes options proposées dans le plan d'action en vue de définir de manière coordonnée, dans le cadre de l'OMC, les contributions concrètes que tous les intéressés pourraient apporter à une mise en oeuvre rapide. Elle oeuvrera en faveur de l'approbation du plan par la Conférence ministérielle.

En outre, l'Union européenne est prête à exploiter pleinement, en étroite collaboration avec ses partenaires ACP, la possibilité d'axer l'action en matière de commerce et de développement convenue dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé révisée sur les objectifs définis par le Comité du commerce et du développement de l'OMC. Cette action prévoit une coopération financière dans le cadre du nouveau Protocole financier de la Convention de Lomé, un soutien à la définition de politiques et de stratégies commerciales cohérentes répondant aux besoins des pays concernés, le renforcement de l'infrastructure dans le domaine du commerce et de l'investissement privé en vue d'accroître leur compétitivité, notamment sur les marchés internationaux.

L'Union européenne est d'avis que les PMA devraient être les premiers bénéficiaires d'un accès aux marchés effectif et de l'assistance technique, et elle se félicite des lignes directrices adoptées par le Comité du commerce et du développement de l'OMC à cet égard.

L'Union européenne invite les autres partenaires développés et en développement avancés à prendre des mesures similaires et effectives. Elle croit par ailleurs que les pays en développement plus avancés pourraient aider les PMA, en leur faisant profiter de l'expérience qu'ils ont acquise dans le cadre de leurs efforts de développement fructueux et en accordant un traitement plus favorable à leurs importations.